



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AIEG annonce le déploiement de compteurs communicants en 2021.

Andenne, le 09 février 2021 - L'AIEG, associée à deux autres GRD au sein de la structure AREWAL, concrétise le smart metering et annonce le déploiement des compteurs communicants sur l'ensemble de ses communes en exploitation en 2021 : avantages, objectifs et processus.

Au sein d'AREWAL, les 3 GRD qui composent cette structure mutualisent leurs expertises. Ce regroupement de forces met le focus sur divers domaines applicatifs et notamment sur le « smart metering ».

AREWAL est une structure fondée en 2015 rassemblant 3 GRD (Gestionnaire de Réseau de Distribution) distincts :

- **A.I.E.G.** : Association Intercommunale d'Étude et d'Exploitation d'Électricité et de Gaz
- **R.E.W.** : Réseau d'Énergies de Wavre
- **A.I.E.S.H.** : Association Intercommunale d'Électricité du Sud du Hainaut

En 2020, AREWAL lançait un marché public concernant le « smart metering » et l'acquisition par les trois GRD de **compteurs communicants**. Le marché public comprenait deux lots :

- 1- La fourniture des compteurs communicants
- 2- Une plateforme informatique nécessaire au traitement, à la validation et à la communication des données de comptage et de la qualité de l'alimentation entre les utilisateurs de réseau d'une part et le GRD et le marché de l'énergie d'autre part.

Le marché a été remporté par ISKRA en collaboration avec deux sous-traitants : GreenBird et Ingestic, une « smart company » installée à Wavre.

Qu'est-ce qu'un compteur communicant ?

Un compteur communicant (parfois nommé aussi compteur intelligent) est un compteur électronique qui permet d'enregistrer, de transmettre et de recevoir de l'information concernant la consommation d'énergie.

Ils ne sont donc pas très différents des compteurs « classiques » électromécaniques reconnaissables avec leur disque qui tourne proportionnellement à l'énergie consommée car leur fonction première reste la mesure des prélèvements ou des injections d'énergie. La différence se situe donc au niveau de la **communication** de celui-ci avec le réseau de manière **bidirectionnelle**. De plus, il peut être actionné à distance (ex. fermeture/autorisation ouverture, modulation de la puissance, gestion du prépaiement...).



Pourquoi est-il important de déployer le smart metering ?

En deux mots comme en cent : Transition énergétique.

Le smart metering et les compteurs communicants participent à l'évolution des technologies liées à l'énergie. Dans un contexte de transition énergétique en pleine accélération, l'énergie autoproduite augmente, la mobilité électrique aussi, la maîtrise des consommations devient prioritaire et l'ensemble de ces évolutions impactent les réseaux de distribution. Le smart metering participe donc à garantir la fiabilité et la qualité de nos réseaux dans ce contexte de transition.

Parallèlement, les avantages du smart metering sont incontestables :

- Relevé des index à distance et automatiquement
- Modifications à distance telles que fermeture de compteur, démarches liées à un déménagement, passage au tarif bi-horaire
- Analyse pointilleuse de la qualité de la distribution
- Rationalisation de la consommation d'énergie grâce à la récolte d'informations du réseau
- Facturation sans faille
- Recharge online des compteurs à prépaiement

Déploiement des compteurs communicants sur l'ensemble de ses communes en exploitation

En Wallonie, un décret de 2018 donne un cadre légal au déploiement du smart metering.

- 1^{er} janvier 2023 au plus tard : installation et activation systématique de la fonction communicante pour les utilisateurs en défaut de paiement, lorsqu'un compteur est remplacé, pour les nouveaux raccordements et lorsque l'utilisateur le demande.
- 31 décembre 2029 au plus tard : 80% de compteurs communicants installés pour les points de consommation > 6000 kWh, les prosumers > 5kWe et les points de recharge ouverts au public.

En ce qui concerne les communes de Andenne, Ohey, Viroinval, Gesves et Rumes, le timing de l'AIEG est ambitieux et proactif. Le software des compteurs achetés sera configuré en mars 2021, les compteurs seront produits et testés en juillet et le déploiement débutera en novembre 2021.

Ce roll out suivra un ordre de priorité dans le remplacement des compteurs traditionnels par des compteurs communicants :

- Les compteurs à prépaiement
- Les prosumers
- Les nouveaux raccordements
- Les clients dont l'énergie est supérieure à 6000 kWh
- Les clients qui en font la demande

Le compteur communicant vu du côté du consommateur

Le compteur communicant est équipé d'un port client (ou port P1). C'est via ce port que le client pourra suivre ses données de consommation et ainsi mieux contrôler ses dépenses énergétiques (via une app sur PC, tablette, smartphone, thermostat...). Les informations sont donc disponibles et exploitables localement en temps réel. Parallèlement, la technologie choisie par l'AIEG permet aussi une utilisation intuitive et simple et une lecture claire de la consommation grâce à un portail utilisateur.

Les clients sont propriétaires de leurs données et la protection de la vie privée est cruciale. Aussi, le système sélectionné offre les plus hautes garanties de protection en matière de cybersécurité et de respect des règles de l'Union.

Le degré de finesse de transmission des données sera concerté, expliqué et établi à l'installation du compteur entre l'utilisateur et le GRD. Au minimum, l'index annuel sera communiqué.

Quel est le coût d'un compteur intelligent pour le client final ?

Les compteurs seront installés à charge du client mais une prime de 150€, couvrant les frais de remplacement du compteur, sera octroyée par la Région wallonne aux prosumers et aux autres utilisateurs qui en font la demande avant le 31 décembre 2023.

En ce qui concerne les clients qui ont un compteur à prépaiement, le compteur communicant sera gratuit.

Y a-t-il des risques liés au compteur communicant ?

Il est important pour l'AIEG de rassurer et de tranquilliser les clients par rapport à cette inquiétude des objets connectés, des ondes et de l'électrosensibilité. Il répond aux normes de fiabilité en termes de protection de la vie privée et l'AIEG s'engage à une vigilance particulière à cet égard et en garantit son respect. Le rayonnement électromagnétique du compteur choisi reste très faible.